

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2020.06.22-001 – Acquisition d'une partie de la parcelle BC 334.

L'an deux mil vingt, le vingt deux juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle L'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 29
- Nombre de procurations : /
- Absent : /
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2020

PREFECTURE
 DE LA GIRONDE
25 JUIN 2020
 Bureau du Courier

Madame Catherine DURAND a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
DELPLANQUE Emmanuel	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane	X		
DOS SANTOS Roméo	X		
AMRA Julia	X		

DEL.2020.06.22-001 – Acquisition d'une partie de la parcelle BC 334.

Rapporteur : Bernard DE SOUZA

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la proposition de cession à la commune d'une partie de la parcelle BC334 formulée par ses propriétaires M. et Mme CHAPOULIE, le 6 octobre 2019 ;
- Vu l'avis du domaine n°2019-33312V3118 en date du 24 octobre 2019 ;
- Vu la déclaration préalable n° DP 033312 20 Z0047, délivrée le 5 juin 2020, pour le détachement d'un terrain nu d'une surface de 2228 m² ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme / Bâtiments en date du 8 juin 2020 ;

Par courrier en date du 6 octobre 2019, les propriétaires de la parcelle cadastrée section BC n° 334 ont proposé à la commune la cession d'une partie de cette parcelle ainsi que son chemin d'accès, au prix de 120 € le mètre carré.

Le terrain, représente au total 2 228 m². Il est mitoyen de la parcelle accueillant la nouvelle maison des associations. En outre, le chemin d'accès depuis la rue Camille Montoya vers l'atelier de stockage à l'arrière de l'Athénée municipal est déjà utilisé par la Ville grâce à une servitude de passage.

Compte tenu du caractère stratégique de sa situation, de sa surface et de la contiguïté du terrain de la maison des associations, il apparaît opportun d'accepter la proposition de cession à la commune de cette parcelle, au prix demandé par ses propriétaires.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition d'une partie de la parcelle BC 334, d'une superficie de 2 228 m², au prix de 120 € HT le mètre carré, soit un prix total de 267 360 € HT. Ce montant s'entend hors frais d'actes, taxes et droits d'enregistrement. Ces frais seront à la charge de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bernard DE SOUZA

Après en avoir délibéré,

Pour : 22 (Vivons Parempuyre)

Contre : /

Abstentions : 7 (Parempuyre Avenir)

- ✚ **Décide** d'acquérir une partie de la parcelle BC 334, pour une surface estimée de 2 228 m², au prix de 120 € HT le mètre carré,
- ✚ **Autorise** Madame le MAIRE à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à cette acquisition.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



B. François
Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 2 juin 2020
Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre